



ASSOCIATION DES
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE BREF

ISSN 0847-3560

40, chemin Masters
Moncton (N.-B.) *Code postal ?*

le 15 septembre 1992
Vol. 4, n° 5

RENCONTRE AVEC L'HON. EDMOND P. BLANCHARD

C'est le 29 septembre prochain à Fredericton que le bureau de direction et certains membres du conseil d'administration de l'AJEFNB rencontreront le ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick. Ce sera la première rencontre officielle avec ce dernier depuis la réunion annuelle de l'automne passé.

Plusieurs sujets sont à l'ordre du jour. Entre autres choses, nous allons aborder la question de la mise en vigueur des articles de la Loi sur les assurances qui prévoient qu'un assuré a le droit d'exprimer à l'assureur sa préférence linguistique avant que les services d'un avocat soient retenus pour défendre ses droits. Les résultats préliminaires de nos recherches dans différentes circonscriptions judiciaires révèlent que ces dispositions seraient systématiquement violées par les assureurs. L'autre dossier que nous comptons discuter est celui des recommandations formulées par l'AJEFNB relatives à la compétence linguistique de la magistrature du Nouveau-Brunswick. De plus, nous aurons l'occasion de faire le point sur le processus d'enchâssement des principes de la Loi 88 qui seront, semble-t-il, greffés à l'article 16 de la Charte canadienne des droits et libertés.

De façon générale, nous aurons aussi l'occasion de revoir avec le ministre l'ensemble des dossiers qui intéressent l'AJEFNB et de constater dans quelle mesure les autorités gouvernementales sont prêtes à collaborer afin de rectifier des situations où il y a, de toute évidence, place à amélioration.

CHRONIQUES JURIDIQUES EN ONDES

C'est à titre de projet-pilote que seront enregistré des chroniques juridiques à la radio communautaire d'Edmundston les mercredi et jeudi 16 et 17 septembre prochains. Les entrevues d'une douzaine de minutes seront animées par la secrétaire générale, M^e Louise R. Guerrette. Nous avons heureusement pu compter sur la collaboration bénévole d'avocat(e)s de la région d'Edmundston qui ont généreusement accepté(e)s de mettre à notre disposition leur temps et leur expertise.

Les sujets abordés dans le cadre de ces entrevues sont les suivants: Le système judiciaire canadien et Les réclamations d'assurance, avec M^e Maurice Bourque; La défense lors d'une accusation criminelle, avec M^e Gérald Lévesque; La comparution devant un tribunal quasi-judiciaire, avec M^e Tom Cyr; La division des biens matrimoniaux, avec M^e Lucie Lavigne; Le jeune contrevenant, avec M^e Joanne Durette;

L'hypothèque et le transfert de propriété, avec M^e Pierre Roussel; L'incorporation, avec M^e Jean-François Cyr; et finalement, L'accès au conseil municipal et L'AJEFNB...C'est quoi?, avec M^e Zoël Dionne.

Lorsque cette initiative aura été évaluée, l'expérience pourrait éventuellement se répéter dans d'autres régions de la province. Une autre alternative envisagée est de rendre ces chroniques disponibles à d'autres radios communautaires.

LE BREF OBTIENT UNE SUBVENTION

L'hon. Gil Rémillard, ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes du Québec, par l'entremise du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques, faisait récemment parvenir une somme de deux mille dollars en guise de soutien à la réalisation de notre bulletin d'information «Le Bref».

Cette somme devrait faciliter la diffusion de cette publication bimestrielle dans laquelle nous tâchons de présenter à nos membres un sommaire de nos activités et des dossiers qui nous tiennent à coeur. Nous remercions les autorités gouvernementales québécoises pour leur contribution financière à la réalisation d'un de nos projets.

PRIX AJEFNB

Lors de l'assemblée générale, l'AJEFNB décernera pour la première fois une distinction ayant pour but de souligner la contribution exceptionnelle d'un juriste à l'avancement de la pratique du droit en français au Nouveau-Brunswick. Le jury se compose du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, l'hon. Guy A. Richard, de M^e Fernand Dubé et de Mme Georgette Ferlatte, ex-administratrice au Centre hospitalier Restigouche, tous deux de Campbellton.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que le prix sera décerné lors de la réunion annuelle qui se déroulera à compter de 11 h 30 au Restaurant Cy's de Moncton, le samedi 7 novembre 1992. Ne manquez pas d'y assister.

REPRÉSENTANTS POUR L'ANNÉE 1992-1993

Lors de la dernière réunion du C.A. de l'AJEFNB, un comité de mise en candidature a été formé. Il sera présidé cette année par M^e Zoël Dionne d'Edmundston. Sa tâche principale est de dresser une liste des personnes intéressées à siéger sur le conseil d'administration et le bureau de direction de notre Association pour l'année 1992-1993. Si cette perspective vous intéresse et que vous désirez poser votre candidature, vous êtes priés de communiquer avec M^e Dionne en composant le 735-4749.

LE DRAPEAU ACADIEN A DROIT DE CITÉ

Comme les avocat(e)s de la région le savent, le Palais de Justice de Bathurst est en rénovation depuis l'année dernière. Nous devrions bientôt avoir accès à des salles d'audiences de qualité.

L'aménagement extérieur est presque complété et trois mâts ont été posés sur l'un desquels on a hissé le drapeau acadien. Cette initiative nous apparaît être un geste digne de mention de la part d'un appareil judiciaire pendant longtemps réfractaire aux droits de la communauté acadienne.

Le rédacteur invite les lecteurs et les lectrices à lui faire part de leurs commentaires et à lui signaler tout changement d'adresse en communiquant avec lui à l'adresse suivante:

M^e Jean-Claude Roy
Case postale 747
Bathurst (N.-B.)
E2A 3Z6